

## DELIBERATION CFVUo66-2018

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;  
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;  
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres du Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 23 mai 2018.

**Objet de la délibération** : Modifications de MCC pour la Licence 3 Informatique- Faculté des Sciences

**La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 04 juin 2018 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

Les modifications de MCC concernant la Licence 3 Informatique (suppression des UEL et modification des coefficients des UE) sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

**A Angers, le 07 juin 2018**

La Vice-présidente FVU

**Sabine MALLET**



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le : **16 juin 2018**



## Fiche de modification des maquettes de formation

§ UFR : SCIENCES

Avis favorable du Conseil d'UFR du : 24/04/2018

§ Passage à la CFVU du :

§ Rentrée universitaire: 2018-2019

<b>Formation concernée : L3 Informatique</b>		
<b>Nature de la modification (cocher la case)</b>		
Création-modification d'UE, EC, UEL		X
Changement d'ECTS		X
Changement de volume horaire		<input type="checkbox"/>
Mise en place de parcours		<input type="checkbox"/>
Changement de coefficient		X
Modification d'épreuve (nature, durée ...)		<input type="checkbox"/>
Modification des conditions de validation		<input type="checkbox"/>
Autre (précisez)		<input type="checkbox"/>
<i>Incidence financière</i> oui X    non <input type="checkbox"/> (joindre un argumentaire) C'est une économie : suppression de l'UEL S5 sans création.		
<b>Détail de la modification à compléter en dessous</b>		
Joindre les 2 maquettes		
<b>Intitulé des éléments</b>	<b>2017/2018</b>	<b>2018/2019</b>
UEL	2 ECTS au S5	suppression
Algorithmique des graphes	2 ECTS au S6	Remplace UEL : 2 ECTS au S5
Développement Web	4 ECTS au S6 (coef 4)	5 ECTS au S6 (coef 5)
Bases de données	4 ECTS au S6 (coef 4)	5 ECTS au S6 (coef 5)

§ **Avis et remarques éventuelles de la CFVU :**

